Pleubian infos

Côtes d'Armor

Juin 2017

Bulletin Municipal d'information N° 56

Saint-Antoine,
un chantier valorisant toute la Commune *(page 12)*

Services Techniques Municipaux,
une belle réalisation au service de tous
(page 13)

Cultures Marines :
un dossier délicat et embarrassant pour l'avenir *(page 16)*

Les Ficoïdes,
des fleurs vivantes, écarlates,
qui embellissent notre commune
et chatoient nos regards !

Pleubian
Côtes d'Armor

LES ÉLUS PLEUBIANNAIS à Lannion Trégor Communauté

Depuis quelques mois la communauté de communes de la Presqu'Île de Lézardrieux a disparu pour rejoindre, avec Pleubian, Lannion Trégor Communauté, composée d'un peu plus de 100 000 habitants.
Le conseil communautaire comporte 92 conseillers.
Pleubian y est représenté par le maire Loïc Mahé et le premier adjoint Gilbert Le Briand.
LTC donne également la possibilité au Maire de désigner quelques élus communaux pour intégrer diverses commissions.

Lannion-Trégor COMMUNAUTÉ Lannuon-Treger Kumuniezh

Loïc MAHÉ :

- **Conseiller communautaire**
- Vice Président à l'économie maritime
- Membre du bureau exécutif*
- Membre de la Commission n°1 *(Affaires générales, projets, finances)*
- Membre de la Commission n°2 : *(Économie, emploi, enseignement supérieur, recherche, formation et innovation)*
- Membre de la Commission n°8 : *(Pays du Trégor et animation territoriale, pôle de Lézardrieux)*
- Membre du Comité Unique de Programmation *(dont la mission sera la mise en œuvre de la stratégie du Pays par l'examen des projets sollicitant les crédits du Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020)*
- Membre du Syndicat mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit
- Délégué à l'EPIC Communautaire de Tourisme
- Délégué LTC a la commission départementale des Cultures Marines

**** Le bureau exécutif est composé par :***
• le Président, 15 Vices-présidents et 6 membres

Gilbert LE BRIAND

Conseiller communautaire

- Membre de la Commission n°7 *(Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et urbanisme)*
- Membre de la Commission n°3 *(Eau et assainissement, déchets ménagers, voirie)*

Monique Le PARLOUER

Adjointe désignée par le Maire

- Membre de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Francoise AMBERT

Adjointe désignée par le Maire

- Menbre du CIAS *(Centre Intercommunale d'Action Sociale)* *à la commission «personnes âgées»*

Patricia BOURGÈS

Conseillère Municipale désignée par le Maire

- Membre de la Commission n°7 SCOT et urbanisme

Des élus des communes de l'ancienne CCPL sont présents dans les autres commissions :
- N°4 Habitat, cadre de vie, foncier et déplacements,
- N°5 Économie agricole, aménagement de l'espace rural,environnement et énergie et la
- N°6 Sport, loisirs, culture, équipements structurants, ainsi que dans les autres commissions du CIAS.

À noter que tout cela représente un nombre conséquent d'heures de réunions qui ont essentiellement lieu dans les locaux de Lannion Trégor Communauté à Lannion.

PLEUBIAN INFO n°56 -
Magazine d'information municipal bi-annuel
Mairie 22610 - Tél. : 02 96 22 92 17
Directeur de la publication : Loïc Mahé
Réalisation : Gilbert Le Briand
et la commission municipale d'information
Distribution : La Mairie

Création, conception :
Cabinet NJL - J. Laveaud - 22610 L'Armor -
PLEUBIAN Tél. 02 96 16 53 02
SIRET.RC.TVA : FR 84 345 222 442 00021
Impression par nos soins :1 950 ex
Photographies : Mairie de Pleubian, Internet sans copyright, associations, et Jacky-Robert LAVEAUD.

ClimatePartner° climatiquement neutre
Impression | ID 11151-1706-2140

Pleubiannais, Pleubiannaises,

J'ai à nouveau le plaisir de vous présenter ce bulletin municipal, le 56ème, et vous informer de l'actualité de notre commune depuis ce début d'année 2017.

En premier lieu, vous la connaissez déjà hélas ! une nouvelle fermeture de classe à l'école de l'Armor décidée par l'académie.

Ce qui nous oblige, pour des raisons à notre sens justifiées, à regrouper les 3 classes restantes, environ 70 élèves, sur un même site, au bourg de Pleubian.

Cette décision difficile à valider a fait l'objet de diverses discussions, échanges et manifestations…, un article spécifique dans le bulletin est dédié à ce sujet.

Pour l'heure, l'école est « mise en sommeil » avec l'espoir, peut-être, que bientôt nous puissions accueillir sur Pleubian de jeunes couples avec enfants susceptibles de redonner un nouvel élan à nos écoles.

Nous travaillons à cette éventualité sur des projets immobiliers sérieux qui devraient vous être présentés avant la fin de l'année, à Pleubian Bourg, à l'Armor aussi bien sûr à des prix attractifs, voire très attractifs…

Ces projets ne sont pas encore confirmés, mais nous avons de sérieux espoirs de les voir aboutir.

Autre sujet aussi à problème, la pratique ancestrale de notre Estran qui aujourd'hui, on peut le dire, est privatisé par de nombreux spéculateurs qui recherchent, à court terme, le profit sans respect de l'environnement que nos aînés et nous-mêmes avons préservé au fil des siècles.

Si nous respectons leur travail, leur activité, avons du plaisir à déguster leurs productions issues de la mer, il est aussi important de tenir un certain équilibre (sanitaire, pratique de l'Estran, respect de l'environnement, etc.) et travailler ensemble en bonne intelligence afin d'assurer à terme à ces professionnels une production qualitative et rémunératrice, c'est notre ambition…

Concernant Lannion Trégor Communauté, reconnaissons le bien sûr, nous le savions, l'organisation d'une telle structure ne peut être comparée avec notre gestion « presqu'îlienne ».

Nous devons nous adapter, nous organiser, accepter de nous déplacer, nous battre aussi pour nos projets.

Merci à nos délégués, Gilbert, Monique, Françoise, Patricia, toujours présents, aux diverses réunions et commissions.

De nombreuses informations vous sont ici par ailleurs communiquées ; finances, gestion communale, commerce, habitat et urbanisme, voirie, vie locale, etc.

Je vous souhaite une bonne lecture, vous remercie de vos remarques à venir et vous souhaite un bel été.

Loïc MAHÉ

Services Techniques Municipaux

Pour une plus grande efficacité, audit et réorganisation d'interventions.

Tout au long de nos communications, nous vous montrons et justifions les investissements de toutes natures réalisés par la commune.

Le bulletin municipal précédent vous présentait le personnel de nos Services Techniques Municipaux ainsi que leurs domaines d'interventions.

Ces derniers répondent au besoin d'offrir la meilleure réponse ainsi que le meilleur service, aux demandes de plus en plus conséquentes, mais aussi exigeantes et parfois contraignantes de nos concitoyens.

À ce jour, il nous faut bien l'admettre, les résultats souhaités ne sont pas au niveau de nos attentes.

Aussi nous avons dernièrement réalisé un audit interne entre les différents acteurs de l'organisation des Services Techniques de la Mairie.

Il en ressort qu'une évolution importante de réglementations génère une charge d'obligations et de travail en constante progression.

À cela il faut ajouter une demande en augmentation sensible de nos concitoyens exigeants, parfois à juste titre.

Ces demandes sont parfois adressées directement aux services techniques par courriel ou par une visite impromptue.

Ces interventions, quelque peu intempestives, perturbent sérieusement l'organisation et le travail du personnel.

Il a donc été décidé, en concertation avec M. le Maire, le Directeur des Services techniques,, le Secrétaire Général de la Mairie et l'Adjoint à la Voirie, de revenir aux « fondamentaux » d'une bonne organisation.

Cette dernière passe par une réorganisation complète du service que nous avons mis en place à ce jour.

Il a donc été décidé de mettre un terme aux interventions directes des citoyens auprès des Services Techniques.

Pour ce faire et désormais :

- il ne sera plus répondu aux demandes et sollicitations établies par courriel auprès des ST.
- il ne sera plus permis d'accéder directement aux Services Techniques. Cet espace devient « réservé au personnel » et de ce fait, INTERDIT au public.
- Un panneau correspondant sera apposé à l'entrée du bâtiment.
- toute demande d'intervention des Services Techniques devra être faite par téléphone ou physiquement directement auprès :
  - du Service d'Accueil de la Mairie
  - des permanences d'adjoints et maire, tous les jours de 10 h à 12 h.

En canalisant les informations, en organisant nos interventions et notre travail, nous gagnerons en efficacité et pourrons mieux vous servir.

Nous vous remercions de votre compréhension.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Fonctionnement

IMPÔTS LOCAUX :

Le produit des 3 taxes (**T**axes d'**H**abitation et **F**oncières) est de **929 270 €** hors compensation de l'État,
en diminution de **15 732 €** par rapport à 2015.
Cette baisse est liée à la suppression de la ½ part des veuves, ayant entraîné une imposition à la **TH** et la **TF**, **sur laquelle l'État est revenu en faisant supporter la perte réelle aux collectivités.**
L'augmentation forfaitaire et physique des bases (nombre de logements) n'a pas compensé cette perte.

FRAIS DE PERSONNEL :

La diminution par rapport à 2015 est de **35 023 €** (3.50 %),
après une diminution de **26 221 €** en 2015.
En 2016, n'apparaît plus la rémunération d'agents admis à la retraite, ainsi que celle d'un agent en disponibilité
Cette baisse est atténuée par l'augmentation de la cotisation retraite et le reclassement des agents de catégorie B.

DOTATIONS DE L'ÉTAT :

La dotation forfaitaire poursuit sa baisse **(- 45 823 €)** compensée partiellement par l'augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale **(+ 22 657 €)**

EMPRUNTS :

Les taux d'intérêts ont poursuivi leur baisse en 2016.
Le montant des intérêts remboursés en 2016 est de 83 475 € (il était de **139 213 €** en 2012).
Le remboursement du capital des emprunts a également diminué : 372 194 € en 2015 pour **336 966** € en 2016.

AUTOFINANCEMENT :

La capacité d'autofinancement brute (différence entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement),
est de 613 771 € (649 995 € en 2015),
en diminution de 36 224 € par rapport à 2015.
Cette diminution est due à la baisse des dotations de l'État et du produits des impôts.

La capacité d'autofinancement nette (la capacité d'autofinancement brute **–** (moins) le remboursement du capital des emprunts)
elle était de : **230 230 €** en 2014,
de : **279 127 €** en 2015
et de : **276 805 €** en 2016.
La diminution du remboursement du capital des emprunts permet de conserver une capacité d'autofinancement nette sensiblement identique.

La capacité d'autofinancement nette constitue l'autofinancement des dépenses d'investissements.

Les investissements ont repris en 2016, à hauteur de **1 070 808 €** (380 786 € en 2015), notamment le Centre Technique Municipal et les travaux de voirie.

L'encours de la dette est passé de **3 180 792 €** en 2015 à **2 857 371 €**,
aucun emprunt n'a été réalisé en 2015.
En 2016,
un emprunt de **200 000 €** a été encaissé, **pour un remboursement en capital de 336 966 €**
(- 136 966 €).

DÉPENSES

	Montants T.T.C
1. Foncier/immobilier	
- Élargissement voirie à Pratallic	4 500.00 €
- Terrain à Pors Rand	5 000.00 €
- Terrain rue du Sillon	6 000,00 €
- Terrain au Sillon	800,00 €
- Acquisition Centre Médico-Social	30 000,00 €
	46 300.00 €
2. Bâtiments	
- Salle omnisports (reprise toiture + gouttières)	33 000.00 €
- École du Bourg (rampe d'accès vers restaurant scolaire)	20 000.00 €
(adaptation réseau gaz + chaudière)	5 500.00 €
- Travaux gaz chaudières + raccordements :	
mairie – salle fitness	3 000.00 €
- Launay : - remplacement portes-fenêtres 2ème phase	18 000.00 €
- gestion technique du chauffage	6 000.00 €
- Presbytère : – chaudière gaz	7 500.00
- remplacement portes et fenêtres	18 000.00 €
- Centre technique municipal 2ème phase	
(bâtiments asso + parking)	400 000.00 €
- Travaux accessibilité	
(Mairie - salle des fêtes - chardons bleus -Église)	20 000.00 €
- Station SNSM Rénovation/agrandissement	115 000.00 €
- l'Armor WC publics	52 000.00 €
	698 000.00 €
3. Voirie	
- Programme de voirie 2017	180 000.00 €
- Accotements de Saint-Antoine	300 000.00 €
- Effacement réseau téléphone rues du Québo–des Héaux	44 000.00 €
- Effacement réseau téléphone à Crech Maout	40 000.00 €
- Reprise Éclairage public Crech Maout – rue des Héaux	24 000.00 €
- Effacement des réseaux rue Ribiscia	27 000.00 €
- Illuminations de Noël	5 000.00 €
- Subvention gaz au SDE	15 000.00 €
- Rénovation lanternes Éclairage public 2ème phase	10 000.00 €
	645 000.00 €
4. Sport	
- Terrain de football – rénovation pelouse	**5 500.00 €**
5. Véhicules - Équipements - Mobiliers	
- Tronçonneuse	400.00 €
- Tondeuse auto-portée	31 000.00 €
- Mini pelle + remorque	42 000.00 €
- Plaque vibrante	1 600.00 €
- 2 débroussailleuses	1 800.00 €
- Serres horticoles	5 600.00 €
- 2 ordinateurs STM	1 800.00 €
- Vidéo projecteur Salle des Fêtes	3 500.00 €
- Maison du sillon	
(armoire – jumelles et appareil photos)	2 300.00 €
	90 000.00 €
6. Divers et opération d'ordre	**192 845.00 €**
7. Déficit reporté 2016	**252 355.00 €**
8. Remboursement capital des emprunts	**320 000,00 €**
TOTAL	**2 250 000.00 €**

FINANCEMENTS

	Montants
1. Subventions et participations (7,80 %)	177 000.00 €
2. Excédent 2016 reporté (27.20 %)	599 000.00 €
3. Autofinancement prévisionnel (16 %)	365 000.00 €
4. Fonds de compensation de TVA (7,50 %)	170 000.00 €
6. Amortissements (0.90 %)	20 400.00 €
7. Produit des emprunts (35 %)	792 000.00 €
9. Divers (5,6 à %)	126 000.00 €
TOTAL	**2 250 000.00 €**

Orages sur la Commune

Notre commune a connu ces dernières semaines de nombreux orages et pluies occasionnant sur notre territoire de nombreux dégâts en particulier, le long du Ribicia, sur Kermagen et l'Armor.

Cette situation considérée comme exceptionnelle se répète hélas ! depuis maintenant deux à trois ans !

Cela nous inquiète particulièrement et en recherchons activement les causes.

Nous travaillons avec les techniciens des Bassins Versants à leur recherche pour trouver des solutions pérennes.

Il semblerait, selon des premières estimations qui restent à confirmer, que ces débordements seraient essentiellement dus à l'arasement de nombreux talus occasionnant de ce fait ces coulées d'eau et de terre .

Nous n'omettrons pas de vous tenir informer des suites de cette étude importante tant pour la quiétude que pour la sécurité des riverains ainsi que du coût occasionné par les dégâts.

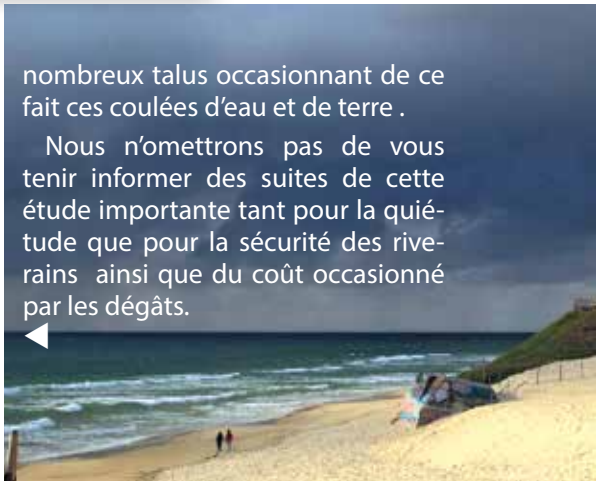

TAXES DIRECTES LOCALES

L'assemblée a décidé pour la 22ème année consécutive de maintenir les taux des 3 taxes directes locales au même niveau.

Ces taux sont inférieurs à ceux pratiqués par les communes de la même strate démographique du département.

Il n'en demeure pas moins que le contribuable pourra constater une évolution de sa feuille d'imposition, du fait de l'augmentation forfaitaire des bases décidées par l'État (+0.4 %) des variations appliquées par les autres collectivités (RÉGION – DÉPARTEMENT – LTC).

		2016	2017	Variation
Taxe d'habitation	Base	3 411 194	3 456 000	+ 44 806
PLEUBIAN	Taux	12.92 %	12.92 %	0 %
	Produit	440 726	446 515	+ 5789
Taxe foncière bâti	Base	2 476 318	2 521 000	+ 44 682
PLEUBIAN	Taux	16.56 %	16.56 %	0 %
	Produit	410 078	417 477	+ 7399
Taxe foncière non bâti	Base	121 916	122 100	+ 184
PLEUBIAN	Taux	63.71 %	63.71 %	0 %
	Produit	77 672	77 789	+ 117
Allocations compensatrices		85 880	84 372	- 1 508
TOTAL PRODUITS		**1 014 356**	**1 026 153**	**+ 11 797**

(hors rôles complémentaires et supplémentaires)

Projet d'Avenir - Projet d'Avenir - Projet d'Avenir

Achat d'un terrain en centre bourg !

Construction future de logements adaptés ?

La commune a acheté aux Consorts LE CHEVANTON pour une valeur de **25 000 €** un terrain de 1 523 m² contigu au parking de l'ancien foyer-logements.

Le projet est de viabiliser cette surface et de la céder ensuite pour l'euro symbolique, avec une partie du parking, à COTES D'ARMOR HABITAT afin d'y construire des logements adaptés (une dizaine) au centre-bourg, pour 2018.

COTES D'ARMOR HABITAT travaille sur ce dossier, ainsi que sur la destruction partielle de l'ancien foyer.

Nous les relançons régulièrement afin de faire aboutir au plus vite ce projet.

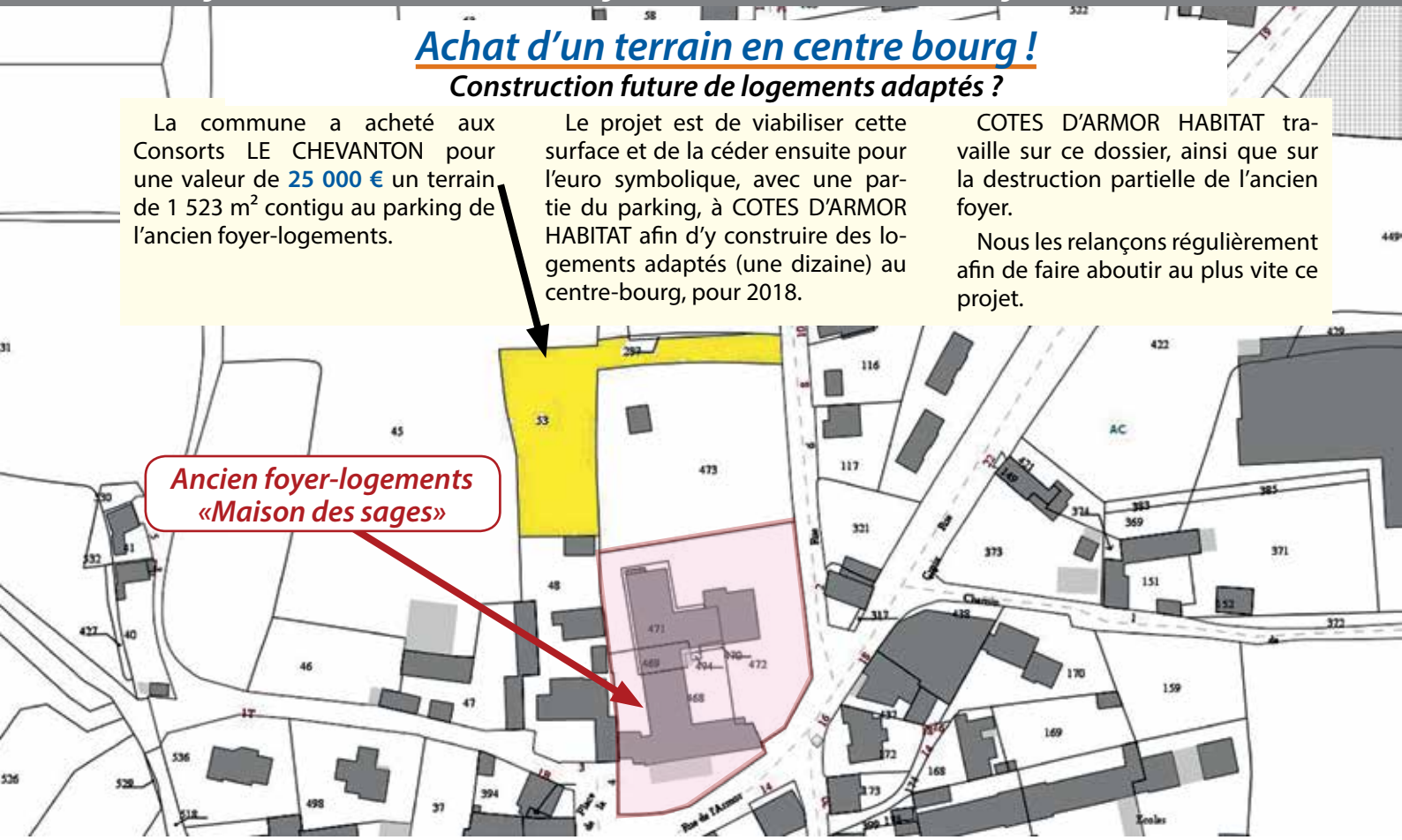

Enfin, le GAZ NATUREL bientôt à disposition !

Les travaux, dans les délais, avancent comme prévu !

Les travaux d'une telle importance, pour alimenter en «Gaz de Ville» toute une partie de la population, occasionnent son lot de contraintes et de gênes.

Ces aménagements conséquents, avancent malgré tout comme prévu et, dans les délais !

Le point le plus délicat a été la traversée du bourg de Pleubian.

Ces travaux ont duré environ 3 semaines et ont été réalisés par « place » afin d'occasionner aux commerçants et riverains le moins de perturbations possibles.

L'entreprise en charge des travaux, les établissements LAGADEC, ont accepté avec beaucoup de souplesse les diverses exigences des uns et des autres pour que tout se passe au mieux.

Le syndicat d'énergie, maître d'ouvrage et la municipalité remercient la population de leur compréhension et patience pour les gênes occasionnées.

Chacun comprendra bien sûr qu'il n'y avait pas d'autres solutions pour acheminer le gaz naturel et améliorer nos conditions de vie tant professionnelles que familiales.

Dans un proche avenir, chacun, serristes, habitants ou usagers des locaux communaux, devrait grandement apprécier cette évolution de confort que l'on peut nommer «Modernisation» !

C.E.V.A. : Centre d'Études et de Valorisation des Algues

L'entreprise traverse des moments difficiles !

La Presse a fait état des difficultés de l'entreprise, mise en procédure de sauvegarde en fin d'année 2016.

Depuis, le Président, le Directeur et le Conseil d'Administration ont travaillé, en étroite collaboration avec le mandataire financier, à chercher une solution aux problèmes essentiellement financiers de l'entreprise.

Un projet structurant est en cours d'élaboration et pourrait d'ici les prochains mois aboutir à une organisation nouvelle composée de nouveaux actionnaires.

À noter que la commune possède 2 000 actions représentant 5.74 % du capital social.

Expositions à PLEUBIAN, Place du Château

Ancien Syndicat d'Initiative

M^me^ BARISEEL «photographies»		***M. MALEFAN «peintures»***	
semaines	du 17 au 23 juillet	semaine	du 7 au 14 août
et	du 14 au 20 août		

Concours des Maisons Fleuries

Pour stimuler la qualité de notre environnement

Le concours des maisons fleuries aura encore lieu cette année.

Pour l'heure les inscriptions sont closes.

Les visites se feront au courant du mois de Juillet avec les membres du jury de Lézardrieux..

Centre-Bourg : Sécurité

Nous autorisons chaque année nos commerçants à utiliser notre domaine public et nos trottoirs à des fins commerciales.

Ils peuvent ainsi suivant leurs besoins y installer terrasses, fleurs, matériels divers.

Contrairement à de nombreuses villes, ces autorisations sont gratuites.

Seule contrainte : pour ceux qui disposent de ces emplacements le long de la départementale, respecter une bande de 1 mètre permettant aux piétons, poussettes, fauteuils roulants … de circuler en toute sécurité.

Si certains respectent cette disposition, tous hélas ne le font pas ! Cet été un piéton empêché de marcher sur le trottoir a été renversé par une voiture !
Il aurait pu porter plainte contre la mairie qui se serait ensuite retournée contre le commerçant irrespectueux et en faute.

Afin d'éviter tous risques à venir nous avions le choix entre verbaliser à répétition les fautifs ou installer des barrières sécuritaires !

Nous avons choisi cette 2ème solution !

Fête Foraine locale en centre ville

Annonce d'une disparition prochaine ?

Cette année, la fête foraine avait lieu en même temps que celle de Penvenan.

Cela a entraîné un partage des stands et manèges entre les 2 communes.

De plus, avec peu d'animations, elle n'a duré qu'un week-end.

On le regrette mais telle a été la décision des forains qui nous ont informés seulement au dernier moment.

Se pose donc la question de la pérennisation de cette manifestation !

Des manèges vieillissants (autotampons, chenille…), des règles sécuritaires contraignantes, une situation économique délicate, des moyens de distraction pour nos jeunes techniquement plus élaborés ailleurs, **font que dans le temps, hélas, cette fête de la Saint-Georges, dans la forme que nous avons tous connu par le passé, disparaisse au fil des ans.**

Pleubian représenté au Marathon de Paris !

Bravo à Jérôme LE MOAL

Notre compatriote Jérôme LE MOAL a participé parmi près de 47 000 participants, à PARIS au traditionnel marathon annuel !

Il y a réalisé une véritable performance en parcourant dans les avenues et rues de notre belle capitale, les 42,195 km en 3 h 09'19" !.

Il méritait bien sa médaille et sa photo dans notre bulletin !

Travaux sur les Mouillages

Un incident qui donne à réfléchir sur les méthodes d'intervention sur l'estran.

Chaque année, la saison terminée, nous enlevons les bouées de nos mouillages, évitant ainsi une usure prématurée de nos chaînes toujours coûteuses à remplacer.

Et chaque début de saison, selon les marées, nous réinstallons les bouées : un travail conséquent nous obligeant à retrouver les blocs et chaînes recouverts par le sable, la vase et les galets.

Ce travail se fait à l'aide de notre tracto-pelle, suivant les sites.

Cette année, le 13 avril, notre tracto s'est enlisé dans la vase, à Port-Béni. Une « croûte » de vase solidifiée au fil du temps se serait fendue aux passages successifs de l'engin (situation connue des goémoniers et ostréiculteurs).

Le temps de trouver un engin lourd susceptible de le sortir de là, la marée recouvrait notre tracto-pelle, hélas !

Sorti de la grève le lendemain, amené aux services techniques, il fait l'objet d'études de remise en état.

Il apparaît d'ores et déjà que le coût sera très élevé.

D'autant que nous n'étions pas assurés pour ce type de dommage aussi sa valeur, sensiblement réduite par cet incident, est estimée à ce jour à 15 000€.

Cet événement va nous obliger à trouver la meilleure solution à sa remise en état ou son remplacement ?

Cela va être l'occasion de remettre à plat nos besoins les mieux adaptés à nos interventions et étudier son remplacement par un matériel d'occasion ou neuf en considérant que cet engin âgé de 9 ans avait au compteur, 7 000 heures.

L'engin concerné par la marée !

Bien évidemment, dès l'année prochaine, cette pratique sera à revoir afin que pareil mésaventure ne se renouvelle pas !

Intervention de secours sur l'estran de Port-Béni

Local SNSM

Des travaux remis en question par l'arrivée d'un nouvel équipement d'intervention !

En étroite collaboration avec les sauveteurs en mer, la municipalité étudie la possibilité d'agrandir ce bâtiment et surtout d'y apporter des conditions de vie (sanitaires, douche, ventilation…) adaptées aux exigences de la vie de tous les jours.

Un projet était en discussion alors que nous apprenions qu'un nouveau pneumatique plus performant, plus large et plus long pourrait d'ici quelques mois équiper notre station…

Une bonne nouvelle pour nos sauveteurs mais qui retarde d'autant notre projet, le temps d'avoir les dimensions précises de ce nouveau bateau.

Nous attendons ces informations, pour nous permettre d'adapter nos travaux à ce nouvel équipement attendu désormais avec fébrilité par l'ensemble de l'équipage qui rappelons-le, est totalement bénévole, au service de notre sécurité en mer.

Restaurant Breiz'h Bihan traditionnel

Le «BREIZ'H BIHAN»est ouvert !

Au bourg de Pleubian, place du Château, le restaurant «Le BREIZH BIHAN» est ouvert depuis le 13 mai.

Avec pour base, les produits locaux de la Presqu'île, la clientèle pourra apprécier une cuisine traditionnelle.

Le restaurant est ouvert, sauf le jeudi, de 12 h à 14 h et de 18 h à 23 h

Morgane THOMAS , avec ses deux cuisiniers, Claude et Christelle, proposent moules et galettes, viande, plateaux de fruits de mer sur commande avec des desserts typiquement bretons : far, Kouign-amann et crêpes…

Réservations au 07 86 21 76 81

Camping de «Port la Chaîne» 4****

Depuis 2017 le camping de Port la Chaîne a changé de propriétaire et a été repris par :

Vitalys plein air

La direction de ce camping est désormais assurée par Thierry COEFFIC avec Camille comme responsable de l'hébergement.

Pendant la saison estivale, une équipe de 15 personnes environ travaille sur le site.

Sont à la disposition de la clientèle :

- 91 mobil-homes,
- 2 piscines (1 découverte et 1 couverte pouvant accueillir les handicapés.)

Ces dernières, dont une avec toboggan, sont aussi accessibles aux visiteurs avec un tarif spécial.

Le Snack bar est ouvert tous les jours, aux clients du camping ainsi qu'à la population locale.

De gauche à droite : Thierry COEFFIC, Camille, Capucine, Stéphanie , Antoine, Kevin et Stéphane.

Résidence du Launay

des nouvelles d'une dynamique d'animation qui ne faiblit pas !

Céline présentant des « danses d'ailleurs »

Depuis la parution du dernier bulletin, à la résidence du Launay ont eu lieu de nombreuses animations :

- anniversaires, lotos,
- repas à thème,
- cafés part'âge,
- danseuses de Temps danses,
- chandeleur,
- mardi gras avec les enfants de la classe de M^me^ Aude Baron,
- animation Festiv'algues,
- danses d'ailleurs avec Céline,
- sortie au zoo de Trégomeur.

Les animatrices sont à pied d'œuvre pour préparer les prochaines sorties de l'été.

Médaillé depuis 50 ans !

Émile Le Gall reçoit le Brevet d'Honneur de la Médaille Militaire !

Le 19 avril dernier, à la résidence du Launay a été organisée une petite cérémonie en l'honneur de Monsieur Emile Le Gall.

Entouré de sa famille et de ses amis médaillés, en présence de Monsieur le Maire, il a reçu des mains de Monsieur François Boussougant le brevet d'honneur de la médaille militaire, pour ses cinquante ans de récipiendaire.

Émile Le Gall est le doyen de l'amicale des Médaillés militaires de la presqu'île.

L'ancien prêtre de Pleubian médaillé

Marcel CABOCCO, ancien Caporal en Afrique du Nord reconnu par la nation pour ses états de service.

Le 19 mars est célébré le cessez-le-feu de la guerre en Afrique du Nord.

Lors de la cérémonie de commémoration ce jour, il a été décerné à l'ancien caporal-chef Marcel Cabocco, la médaille au titre de la reconnaissance de la Nation pour ses états de services en tant qu'appelé en Afrique du Nord.

Marcel Cabocco est bien connu des Pleubiannais comme prêtre.

Mouvements de personnels aux Services Techniques

Cyril BOUGEARD

peintre, a été embauché sous contrat depuis le 13 mars 2017 jusqu'à fin Août 2017.

Il a déjà travaillé sur les menuiseries de l'église, du presbytère, de l'ancien syndicat d'initiative, aux services techniques, à la salle des fêtes, aux Chardons Bleus.

Il va continuer sur d'autres bâtiments jusqu'à la fin de son contrat

Marius ILLIEN

a été recruté en contrat d'avenir d'une durée maximale de 3 ans, le 13 février 2017.

Marius, titulaire d'un CAP de menuisier, travaille à mi-temps à la menuiserie des services techniques.

Le reste de son temps, est effectué à la résidence du Launay, tant pour la maintenance du bâtiment, que pour l'entretien des espaces verts

Aménagement de Saint-Antoine

Des travaux d'embellissement, de sécurité et de confort de vie pour les riverains.

Suite aux différents travaux réalisés en 2015 et 2016 sur les réseaux souterrains dans le hameau de Saint-Antoine, la commune a souhaité rendre le secteur plus agréable à vivre pour les riverains, et assurer l'accès et la sécurité des usagers.

L'aménagement débute au niveau de la jonction avec la route de « Kernod » jusqu'au croisement avec la rue de Creac'h Reut.

Le linéaire total aménagé est de 700 ml environ.

Il comprend la réhabilitation des trottoirs et accotements ainsi que la création d'un arrêt de bus aux normes en vigueurs et la réhabilitation du parking situé le long de la rue de Saint-Cyr.

Rendre accessible les espaces aménagés à tous les publics

Les espaces sont aménagés suivant les règles en vigueur d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Les traversées piétonnes seront indiquées aux déficients visuels par la mise en place de dalles podotactiles et par marquage au sol spécifique : revêtement du type « pépites » de couleur ocre.

Sécuriser les déplacements

La chaussée étant calibrée à 6.00 m, un marquage au sol de type « pépite » sera réalisé le long de la route départementale sur une largeur de 0.3 m. Ce marquage au sol permettra de donner une impression de chaussée réduite aux usagers motorisés, ce qui aura pour conséquence une diminution de la vitesse sur ce tronçon.

Ce type de marquage a également l'avantage de laisser un espace de circulation confortable aux engins encombrants.

Mise en valeur du Patrimoine naturel

Deux murets en moellons granit du pays ont été réalisés au niveau du ruisseau de chaque côté de la route départementale.

Ces murets seront accompagnés d'un marquage au sol de type « pépite » au droit de la rivière.

Cet aménagement a pour vocation de modéliser le passage du ruisseau sous la chaussée d'une part mais également de favoriser une vitesse raisonnable des véhicules par une impression visuelle de « goulot d'étranglement ».

Les travaux sont réalisés par l'entreprise Eurovia pour un montant de : **249 000 € HT**.

Le conseil départemental prend quant à lui la charge de la réfection de la route départementale 20 du bas de l'angle de la route de Kernod à celle de Pors Rand dans la continuité des travaux communaux.

Le Centre Technique Municipal

Commence à prendre sa forme définitive, suite à la démolition des anciens bâtiments.

En Automne 2016 le bâtiment principal était réceptionné, permettant aux agents communaux de finaliser les travaux d'aménagement et de transférer le matériel et l'activité dans les nouveaux locaux.

Les travaux ont repris au mois de février 2017 par le désamiantage et la déconstruction des anciens bâtiments.

Cette étape a permis aux entreprises de s'atteler à la construction du bâtiment dédié aux stockage du matériel de festivités.

Actuellement les réseaux, voirie et parking public de 42 places sont en cours de finalisation et certainement terminés lorsque vous disposerez de ce bulletin comme cela était prévu à l'origine..

Après quoi, les services techniques seront en charge de l'aménagement paysager du parking et de divers travaux de finition.

Il faut préciser, que l'aménagement de ce parking complétera l'offre d'emplacements réservés aux voitures pour les personnes voulant accéder au bourg.

Accessibilité des bâtiments recevant du public

La commune s'est engagée dans le cadre d'un plan pluriannuel de travaux, à rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les bâtiments communaux.

Presbytère :

Travaux de changement de menuiseries remplacées par des menuiseries PVC blanc dans la continuité de travaux antérieurs

Coût : 9 722 € HT

Logement 36, rue de Kermagen :

Ensemble de porte et fenêtres d'un logement communal remplacé par des menuiseries en PVC.

Coût : 4474€ HT

Une plaque vibrante de voirie Atlas Corpco LF75/500

Ets Blanchard TP de L'hermitage :

1 300 €HT

Après la poste annexe en 2016, cette année ce sont la salle des chardons bleus et les sanitaires de la mairie qui ont fait l'objet de travaux par les services techniques municipaux.

Matériel Services tecniques :

Une minipelle 2.5 To de marque JCB 8025 ZTS
et sa remorque de transport de marque ECIM .
Ets M3 de plouagat : **35 950 € HT**

Tondeuse autoportée Grillo FD 2200 avec coupe frontale
Ets Provert de Lézardrieux :
24 900 €HT

Un lot de 2 débroussailleuses thermiques ECHO

Ets Catena de Pleubian :

1 157€ HT

Un programme de travaux de rénovation des menuiseries extérieures a été confié à l'entreprise Motreff de Lannion pour un meilleur confort des usagers et permettre des économies d'énergies.

Manoir du Launay :

Après la bibliothèque et l'entrée principale c'est au tour de la salle de réception et la façade donnant sur la salle du Sillon de voir ses fenêtres changées au profit de menuiserie aluminium.

Coût : 7 718€ HT

URBANISME - URBANISME - URBANISME

«une compétence Intercommunale»

Depuis le 1er Février 2017 l'instruction des dossiers d'urbanisme est réalisée par les services de Lannion Trégor Communauté et non plus par les services de l'État (DDTM). L'occupation du sol est une compétence du Maire, qui délivre les autorisations. Votre mairie est donc votre interlocuteur privilégié. Vous devez déposer votre dossier à la Mairie de Pleubian.

Si vous avez un projet de construction ou d'aménagement (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables...) soumis à une autorisation d'urbanisme, vous pouvez contacter l'instructeur de votre commune qui est présent dans les locaux intercommunaux de la Roche Derrien.
Permanences sur rendez-vous à :
la Maison du développement de la Roche-Derrien
place de l'église
22450 LA ROCHE-DERRIEN
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
Par mail : **urbanisme@lannion-tregor.com** —
Téléphone : 02 96 91 84 35
+ d'infos sur :
www.lannion-tregor.com/urbanisme

▶ *Rappel des procédures administratives d'urbanisme*

Chacun sait qu'une procédure administrative est nécessaire avant de construire une maison, une véranda ou un garage, mais souvent oublie qu'une demande est à solliciter pour un abri de jardin, l'édification ou le remplacement d'une clôture (en limite de voie et séparative).
Il est de même pour toute modification de l'aspect extérieur :

- changement des ouvertures,
- créations de nouvelles ouvertures,
- bardage façade et pignon, etc.

Ainsi avant d'engager un projet, il est important de prendre connaissance de la règlementation applicable dans son secteur

- site classé, site inscrit, zone UC, NH, etc.

tout cela est consultable sur le PLU
(Plan Local d'Urbanisme) en Mairie
ou sur le site internet : mairie-pleubian.fr

La commune et le service instructeur de LTC
(voir article ci-dessus)
sont là pour accompagner la population dans les démarches.

▶ *Pour information :*

le fait d'exécuter des travaux sans autorisation ou en méconnaissance de la règlementation constitue une infraction aux dispositions du code de l'urbanisme.
Il faut savoir également que des plaintes de tiers, entre autres du voisinage, arrivent en mairie !
Cela nous oblige à constater l'infraction et à demander une régularisation qui peut dans certain cas être « non régularisable » et engendrer alors de lourdes conséquences.

▶ *Infos urbanisme :*

- ***La validité d'un permis de construire est portée à 3 ans au lieu de 2 ans et cela depuis avril 2017.***
- ***L'intervention d'un architecte pour l'obtention d'un permis de construire était demandée pour une constructions de plus de 170 m².***

Désormais, il faut solliciter UN architecte pour une surface de plus de 150 m².

▶ *Règle d'affichage d'autorisation d'urbanisme*

Vous devez afficher un extrait de votre autorisation d'urbanisme sur votre terrain dès la notification de l'autorisation.

La date d'affichage sur le terrain est le point de départ du délai de 2 mois accordé aux tiers pour contester l'autorisation s'ils estiment que celle-ci leur porte préjudice.
Le panneau doit être affiché durant toute la durée des travaux.

Le défaut d'affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain est sans influence sur la légalité même de l'autorisation.
En revanche, il fait obstacle au commencement du délai de recours laissé aux tiers pour contester l'autorisation d'urbanisme.
À défaut d'affichage, les tiers ayant un intérêt à agir peuvent donc contester l'autorisation sans limitation dans le temps.

À noter : l'autorisation d'urbanisme est affichée en mairie dans les 8 jours qui suivent sa délivrance.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

«Il existe des subventions, informez-vous !»

Le Point Info Habitat

Vous êtes propriétaire ou locataire ?
Vous souhaitez réhabiliter votre logement ou devenir propriétaire ?
Les conseillers habitat du Point Info Habitat de la communauté de communes vous informent sur toutes vos questions relatives à l'habitat.

Un guichet unique pour toute question relative à l'habitat :

- S'informer sur les dispositifs financiers
- Faire des travaux d'économies d'énergie
- Bénéficier d'un accompagnement technique pour votre projet de rénovation
- Accéder à la propriété
- Trouver un terrain à bâtir
- S'informer sur la location

à : la Maison du développement
PLEUDANIEL
les semaines impaires
le jeudi de 9 h à 12 h

ou à LANNION sans rendez-vous,

au 21, rue Jean Savidan
du lundi au vendredi de : 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
et le samedi de : 10 h à 12 h

fermé le mardi après-midi et le vendredi après-midi.

VOIRIE 2017 - VOIRIE 2017 - VOIRIE 2017

Comme chaque année, dans le cadre de l'entretien des routes et chemins de la commune , la Municipalité étudie un programme de rénovation.

Il est important de planifier ce programme de voirie chaque année, car l'importance des routes de notre commune représente un coût d'entretien très conséquent comme vous pouvez le constater plus loin.

Voici celui de 2017

En juin

- rue de Crech Catel
- rue de la Butte
- cheminement EHPAD
- parking Pont Barrat
- parking du Launay (devant la bibliothèque

+ une bande le long de la longère)

En septembre

- rue des Martyrs
- rue de Creac'h Maoût
- impasse de la Mer
- de la rue de Crec'h Maoût vers Od Joge
- rue des Chardonnerets
- rue du Quebo
- rue de Run Traou

Pour un montant total de :

156 077.25 € HT

ENQUÊTE PUBLIQUE : « Cultures Marines»

Vous trouverez ci-dessous les observations formulées par la municipalité lors de l'enquête publique de ce début d'année.

À nouveau, en ce début d'année 2017, une demande de création de 3 hectares sur la commune de Pleubian, vient s'ajouter aux 14.92 Ha accordés en 2016 dans le secteur Pleubian-Lanmodez.

Jamais encore, nous n'avions connu une telle inflation de créations de parcs !!!
Pourquoi s'interrogent les élus pleubiannais ?
Quelles conséquences ?
Ils s'inquiètent et dénoncent :

- ***le caractère spéculatif de ces demandes***
- ***les risques sanitaires d'une telle concentration***
- ***les probabilités de conflits d'usage des pratiquants de l'estran***
- ***une privatisation des accès au bas de l'eau***

Et constatent :

- ***des dépôts autorisés à 300 m du trait de côte devenus parcs de plusieurs dizaines d'ares***
  (dossier transmis à la DDTM, photos à l'appui)
- ***des dépôts autorisés (PL 16/0058) situés à 1km du trait de côte ? de 5 847 m² ? en contradiction avec la définition même d'un dépôt*** : proche du rivage et de faible surface !

- la vente* avec plus-value de plusieurs hectares, il y a quelques années, par un ostréiculteur qui obtient à nouveau en 2016 deux hectares de concession…
à quand la revente ? à qui ?

**vente en théorie interdite puisqu'il s'agit de «concession d'exploitation» généralement pour 25 ans, et non de vente de terrain !*

Aussi, forts de ce constat les élus et la population, demandent à la DDTM :

- ***Qu'un strict contrôle des surfaces accordées soit effectué afin de le comparer au Schéma de Mise en Valeur de la Mer avec communication aux communes concernées.***
- ***Que l'accord convenu par le passé entre la commune et la DDTM, soit respecté !***

À savoir :

« Ne peuvent bénéficier de concessions sur le domaine Public Maritime que les professionnels ayant des installations autorisées à terre ».

Ce qui n'est malheureusement plus le cas…

Il est par ailleurs constaté que :

- ***le trafic à terre de poids lourds, tracteurs avec remorques, divers engins de levage, tracto-pelles, pose de graves problèmes de sécurité !***
  (des décisions visant à limiter le stationnement sont à l'étude…)
- ***la destruction d'ouvrages communaux (murs…), commis par de lourds engins n'est jamais déclarée en mairie !***

- ***un « mitage » en développement d'installations sauvages à terre sur des terrains nus dévalorisent notre patrimoine.***

En conclusion :

les élus pleubiannais demandent :

- ***à la commission une veille attentive et réceptive à ces observations dont en particulier :***
- ***un gel du SMVM à toutes nouvelles demandes,***
- ***l'ouverture au SCOT du Trégor d'un volet mer,***

Les élus et la population s'inquiètent.
Manifestations et conflits divers sont à craindre.

Communiquées à la commission,
ces remarques ô combien justifiées et pertinentes n'ont pas été retenues !
C'est une déception…
Les professionnels, les services de l'État font la sourde oreille…
trop d'enjeux financiers en jeu sans doute ?

Et pourtant, c'est une évidence, nous allons dans le mur !
Sur le plan sanitaire tout d'abord,

- trop de concessions au même endroit perturberont l'écosystème,
- trop de tracteurs, d'engins divers dans la grève abîmeront notre Domaine Public Maritime
(alors même que l'on interdit aux plaisanciers cette pratique ancestrale, occasionnelle).
- toujours plus d'engins (camions, semi-remorques…) près de notre trait de côte, que pourtant nous cherchons à préserver !
- ce manque de respect de notre patrimoine maritime, par certains professionnels, (tables rouillées, renversées, dangereuses…), interpelle !!

Avec un littoral déjà en souffrance dont nous assumons, dans la mesure de nos moyens pleinement l'entretien, nous ne pouvons pas l'accepter de tels comportements, de tel agissements !

Des mesures radicales sont à l'étude,
nous vous en ferons part prochainement
et comptons sur votre soutien.

« Protégeons notre patrimoine »

ÉRADIQUER : «le Frelon Asiatique»

La commune de PLEUBIAN va durant une année, à titre expérimental, prendre en charge le complément de l'aide apportée par L.T.C. pour la suppression des nids de frelons asiatiques

La municipalité lance une campagne de sensibilisation sur la lutte contre le frelon asiatique et sa prolifération. C'est une lutte indispensable contre ce ravageur des ruches potentiellement dangereux pour l'homme.

À ce jour, une seule solution s'offre à nous pour éradiquer l'hyménoptère : le piège !
Nous vous proposons de réaliser vous-même et à moindre coût **un piège sélectif** pour assumer cette lutte. En voici le principe :

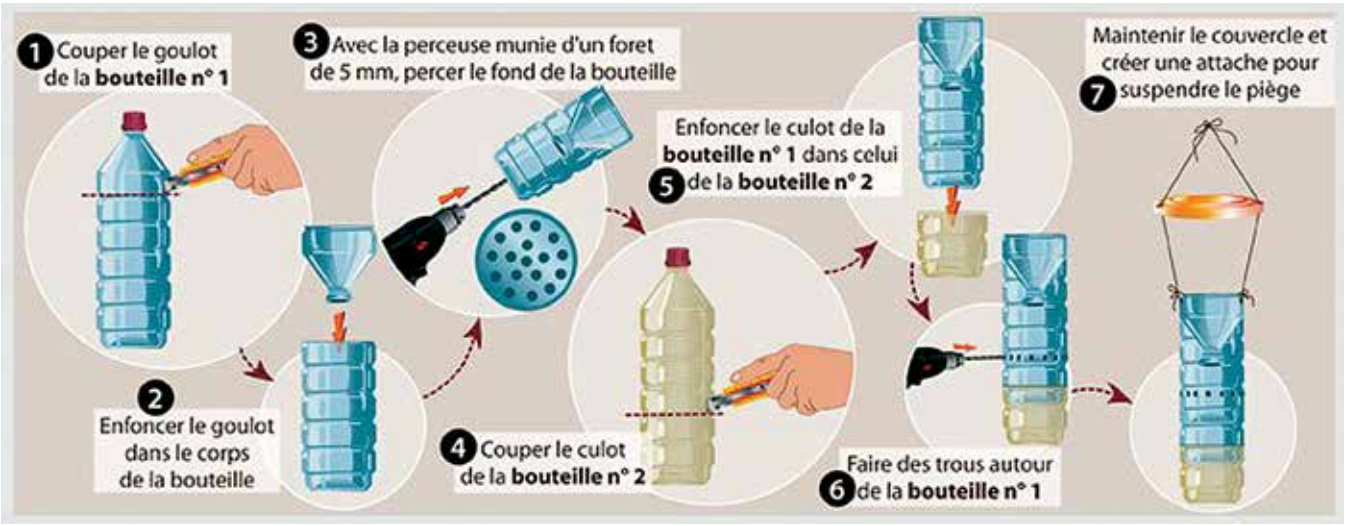

Un nid de frelon asiatique est généralement situé à la cime d'un arbre. Les insectes attaquent l'homme à moins de 5 mètre.
Cependant près de 30 % des nids sont bâtis à basse altitude et représentent malheureusement et en premier lieu, un danger pour les enfants et les animaux domestiques ou tout simplement pour ceux qui ne savent pas de quoi il s'agit.

Mais qui pourrait deviner, que ce danger peut se révéler en taillant sa haie, en tondant sa pelouse, en soulevant une tuile, en levant un couvercle de regard d'eaux pluviales, en récupérant un jouet jeté par mégarde dans un massif ou en remuant son compost ?

Et surtout, qui réalise le risque croissant de trouver une telle situation ? Ce risque est multiplié par la quantité renouvelable de nids de frelons. En cas de piqûres multiples, il y a risque de troubles importants, car le venin est neurotoxique et cardiotoxique.

Les reines fondatrices au sortir de l'hiver, sont affamées.
C'est donc le moment idéal pour les piéger à l'aide d'une solution sucrée à base de vin blanc, sirop de cassis et bière blonde selon le schéma ci-dessus. Il ne faut pas oublier de créer des petits trous pour permettre aux abeilles et moucherons inoffensifs de fuir.
Chaque fondatrice piégée, c'est un nid et des milliers de frelons en moins.

Si vous découvrez une enveloppe pouvant s'apparenter à celui d'un nid de frelons, appelez la Mairie, un agent municipal formé constatera et validera son authenticité.
Après quoi, si nécessaire, il fera appel à une société spécialisé pour l'éliminer.
Le coût de l'intervention sera totalement pris en charge par la commune et L.T.C.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Un problème: téléphonez au 02 96 05 55 55

Très souvent, pour un problème de ramassage des ordures ménagères, les usagers se rendent en Mairie.
Cette dernière n'a pas toujours la réponse aux questions car, nous rappelons qu'il s'agit d'une compétence intercommunale prise désormais en charge par LTC
Pour répondre aux problèmes de collecte d'Ordures Ménagères des usagers, Lannion Trégor Communauté a mis en place une plate forme téléphonique.

Aussi, il ne faut pas hésiter à téléphoner au 02 96 05 55 55
ou poser votre question par courriel à :
collecte.dechets@lannion-tregor.com

Plus d'infos sur :
www.lannion-tregor.com rubrique «déchets».

Organisation de la collecte chez LTC

Déchetterie Kerlogoden
de Pleumeur-Gautier
Tél. 02 96 22 21 39
---
horaires d'ouvertures
du Lundi au samedi
de 9 h à 12 h
et de
13 h 30 à 17 h.

Pas de variation d'horaire saisonnière

Prochainement
Nouveau !

LES ENCOMBRANTS

On passe chez vous !

Un nouveau service avec la récente intercommunalité LTC

- **Qu'est ce qu'un encombrant ?**
  Il s'agit des déchets volumineux : meubles, bicyclettes, etc. que vous ne pouvez pas mettre dans votre bac gris.
- **Comment s'en débarrasser ?**
  Les encombrants sont collectés chaque trimestre sur toutes les communes de l'Agglo.
- **Inscrivez-vous par téléphone auprès de l'Agglo,**
  et déposez vos encombrants devant votre domicile, sur la voie publique, dans la limite indiquée ci-dessous.

La collecte des encombrants est réalisée de la façon suivante :

- **Collecte 1 fois par trimestre sur inscription,**
  en précisant le lieu/adresse, selon le calendrier joint.
- **La collecte se fait entre 8 h 30 et 17 h,**
  en cas d'une forte demande les agents passeront le lendemain.
- **Le dépôt des encombrants est limité à 2m³**
- **Les encombrants doivent être déposés devant la maison,**
  et triés (bois/ferraille/plastique, etc.)
- **Les agents ne rentrent pas dans les propriétés,**
  ils n'ont pas de matériel pour porter les objets lourds

Attention :

- **Ne sont pas des encombrants :**
  Les déchets verts, la terre, les gravats (inertes), produits de chantier, batteries, pots de peinture ou déchets toxiques et dangereux
  ⇨ **la dépose de ces déchets est interdite :**
  ils sont à emmener à la déchetterie la plus proche.

Vous inscrire , une question ?
contactez le :
02 96 05 55 55
ou posez votre question
par courriel à :
collecte.dechets@lannion-tregor.com
Plus d'infos sur :
www.lannion-tregor.com
rubrique «déchets».

ASSAINISSEMENT et EAU POTABLE

Un programme de travaux d'assainissement est en cours d'élaboration.
Les travaux seront réalisés fin 2017 ou début 2018.

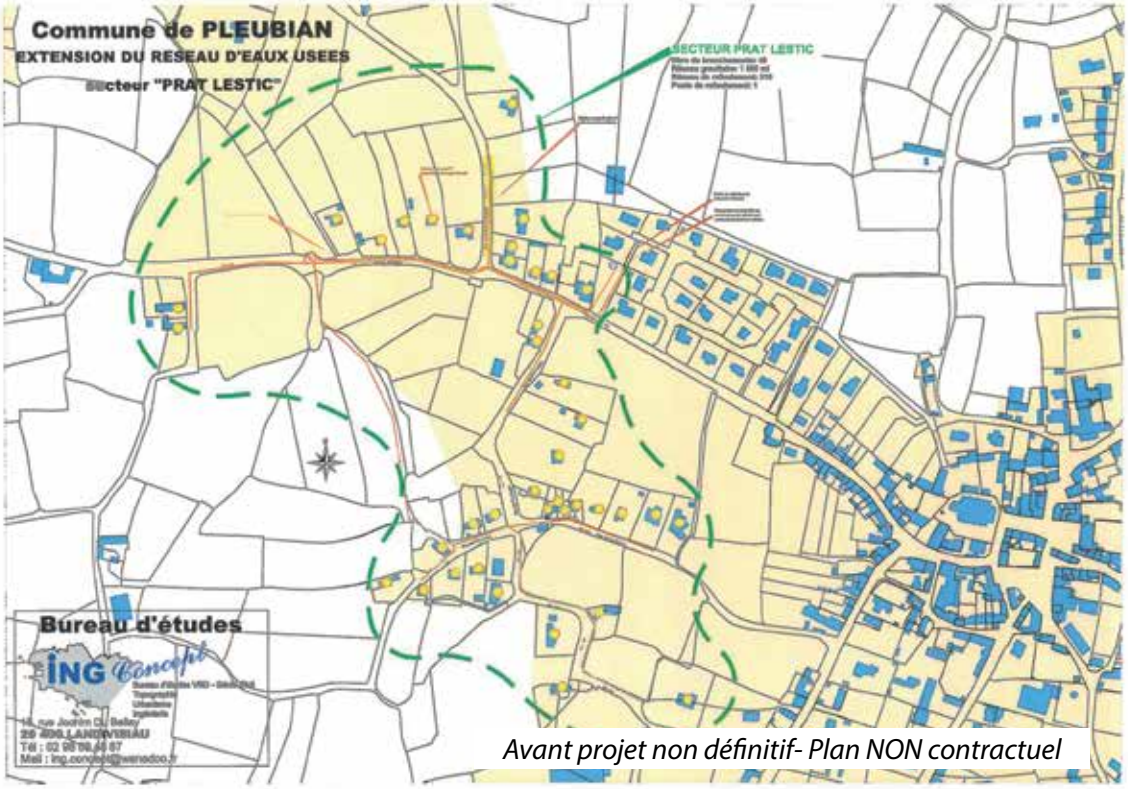

Avant projet non définitif- Plan NON contractuel

Sera concerné tout le quartier de Prat-Lestic.
Ce programme part de la rue de Port-Béni pour rejoindre la rue Erwann-Berthou.
Un appel d'offres sera lancé très prochainement.

Par la même occasion, le syndicat d'alimentation en eau potable de la presqu'île de Lézardrieux changera la canalisation en PVC collé de ce secteur, ainsi que la canalisation allant de la route de Pors-Rand au croisement de la rue de Coresmont.

AMÉNAGEMENTS D'ESPACES VERTS

L'équipe «espace vert» des Services Techniques, Alain, Amélie et Gaëlle ont réalisé de très beaux aménagements, principalement au cimetière de l'Armor et au parking de Pont-Barat.
Ceux-ci sont conçus de façon à avoir moins d'entretien durant l'année.
À noter que le parking doit recevoir une couche d'enrobé lors de la prochaine campagne voirie.

Pont Barat

Cimetière de l'Armor

TERRAIN DE FOOTBALL

La pelouse du terrain de football du stade la gare a subi un traitement de remise en état dès la fin de la saison.

C'est la société SPARFEL du Finistère,
spécialiste des terrains de sport,
qui a réalisé les travaux pour un coût

de 5 400,00 €uros H.T.

Un Littoral encore mieux préservé

Julien HOURON assisté de Joan et Nathan, avec la collaboration de John

John, Julien, Joan et Nathan prêts pour la saison

Julien HOURON, le Garde Littoral du Sillon, se voit comme chaque année renforcé dans ses fonctions de préservation de notre Espace Naturel et Remarquable de Bretagne.

Cette année ce sont Joan RAOUL, Costarmoricain de Guingamp et Nathan EHRSTEIN, Alsacien d'origine, tous deux formés à la gestion environnementale ainsi qu'à la protection de la nature, qui vont, dans le cadre d'emplois civiques de 6 mois, l'assister tout au long de l'été.

John, dans le cadre de ses tournées, en particulier le dimanche apporte aide et conseils aux visiteurs parfois embouteillés sur les différents parkings.

Surveillance du Littoral

John NOUEL DE KERANGUE, l' ASVP*communal, a repris depuis le 1er mai 2017, ses tournées sur le littoral Pleubiannais.

**Agent de Surveillance de la Voie Publique*

Ceci permet, suite à la période hivernale, de vérifier les éventuels dégâts côtiers occasionnés lors des grandes marées d'équinoxe, avant l'arrivée des touristes.
Cette prévention est mise en place afin d'assurer la sécurité, la tranquillité ainsi que le plaisir de découvrir notre belle côte tout au long du GR34 tant utilisé tout au long de la saison.
La fréquentation de ce chemin littoral oblige à un minimum de règles rappelées un peu plus loin dans l'article sur leur entretien.
Quant aux plages de Kermagen et Pors Rand dont la fréquentation et l'usage est principalement réservées aux familles et leurs enfants, **il est rappelé que les chiens, même tenus en laisse , n'y sont pas autorisés.**
Et ce afin d'assurer la tranquillité, la sécurité et de maintenir un minimum d'hygiène sur ces lieux privilégiés.

Pour respecter le bien être de tous et éviter d'être rappelés à l'ordre par l'ASVP municipal, les propriétaires doivent appliquer ces règles !

La population leur en sera reconnaissante.

Chemin du Littoral

Nous constatons régulièrement la présence de deux roues motorisées, vélos et autres moyens de locomotion non motorisés (chevaux…)
Pratiques interdites, soumises à pénalités.
Il est rappelé aux usagers que cet espace proche du Littoral, parfois surmonté de falaise, reste fragile, qu'il est de la responsabilité de chacun de respecter la nature et la règlementation.
Les pratiquants doivent prendre en considération le fait qu'il s'agit là d'une servitude de passage, qu'ils se trouvent sur un terrain privé et qu'ils doivent respecter les droits des propriétaires et bien sûr leur tranquillité.

Avis affiché à Pors-Rand stipulant bien les interdictions ainsi que les responsabilités de chacun.

Club du Talbert

Un Club actif préoccupé par son avenir.

Ce club aurait pu disparaître sans la volonté d'une équipe de bénévoles volontaires dirigée par une co-présidence composée de François BOUSSOUGANT et de Claude HAMON, en avril 2015.

L'association se porte bien : près de 70 personnes y adhèrent et participent régulièrement aux nombreuses activités.

La situation financière est saine, l'ambiance est bonne.

Un souci néanmoins, comme dans de nombreux clubs : le nombre d'adhérents diminue, les jeunes retraités peu enclins à participer à la vie associative fragilisent à terme l'avenir du club.

Un appel est donc lancé à toutes celles et ceux qui aimeraient s'investir dans la vie associative pleubiannaise.

Fitness : Espace Sportif Extérieur

La salle de Fitness rencontre depuis son ouverture le 15 mai 2014 un succès. Cette année nous comptons 360 adhérents, le coût de l'activité est de 120 € l'année.

Les horaires restent inchangés la salle est accessible de 7 h à 23 h.

Les cours de Fitness sont dispensés le Mardi de 19 h à 20 h et le Jeudi de 10 h 15 à 12 h par les coachs Stéphanie et Alan.

Ils sont aussi présents le Mardi de 17 h à 20 h le jeudi de 10 h à 14 h et le vendredi de 17 h à 20 h pour vous aider à utiliser au mieux les appareils de musculation et établir un programme personnalisé selon les besoins de chacun.

Cette année une nouveauté : des nodules sportifs installés par les services techniques de la Mairie, sur un revêtement anti-choc recouvert de pelouse synthétique à l'extérieur de la salle, vont permettre un entretien physique en plein air.

Ces structures, interdites aux personnes de moins de 13 ans et mesurant moins de 140 cm, vont permettre aux adhérents de travailler seul ou avec l'aide des coachs : abdos, fessiers, dos et bras.

L'espace sportif est situé à l'extérieur. Pour le conserver en bon état le plus longtemps possible le sens civique de chacun est sollicité.

INFO: les cours de FITNESS du jeudi se dérouleront sur la plage de PORS RAND,si le temps le permet en Juillet et Août.

Calendrier des Manifestations 2017

1er	juillet	Fête de «Madeleine»	Pen Lan
2	juillet	les Plaisanciers : Pique-Nique et Baignade	Pors Rand
8	juillet	Feu d'artifice et Repas par les Chasseurs	Port-Béni
14	juillet.	Fête du chien-Chasseurs	Salle du Sillon
5	août.	Fête des pompiers- feu d'artifice	Pors Rand
7	août.	Cérémonie de Crech Maout	Crech Maout
19	août.	Trail de l'algue	Pors Rand
9	septembre	Repas de Tiwizi	Salle des Chardons bleus
16	septembre	Repas officiers mariniers	Salle des Chardons bleus
16	septembre	Les Septuagénaires	Salle des fêtes
8	octobre	Repas des Anciens	Salle du Sillon
10	novembre	Loto des Chasseurs	Salle du Sillon
25	novembre	École St Georges - Repas à emporter	Salle des Chardons Bleus
8	décembre	Réunion des Associations à 18 h	Salle des Chardons Bleus
14	décembre	Arbre de Noël École publique	Salle des Fêtes
19	décembre	Arbre de Noël École Saint-Georges	Salle des Fêtes

Sortie des Jeunes

Visite et découverte du «Carré Magique» par les jeunes de 4è et 3è

Le 5 mai dernier, la municipalité a organisé une sortie à Lannion au « Carré magique » pour les adolescents élèves de 4ème et 3ème .

À 18 heures, ils étaient 18 au rendez-vous place Saint-Georges à monter dans le car conduit par John.

Avant de regagner la salle de spectacle, un premier arrêt a été effectué à « l'Éclipse » pour une petite restauration.

La prestation de la compagnie « Somos », groupe d'acrobates Colombiens avec des numéros de portés époustouflants où se mêlent humour, effort, solidarité, et modernisme et dont leur devise : « on va bien plus loin en se rapprochant »…a enchanté et émerveillés tous nos jeunes.

Cette soirée totalement prise en charge par la municipalité, a été particulièrement appréciée par nos jeunes de a commune.

Centre de Loisirs

Lannion Trégor Communauté

organise à l'école du bourg le Centre de Loisirs estival du lundi 8 juillet au vendredi 25 août 2017.

TAP : Temps d'Activités Périscolaires

Remerciements et encouragements

Nous remercions le personnel communal et les intervenants qui se sont à nouveau investis durant cette année scolaire.

Les TAP seront reconduits dès la rentrée prochaine avec de nombreuses activités prévues (Contes, comédie musicale, activités liées à la mer, danse, théâtre, marionnettes, sports, peinture sur soie, apprentissage à la conduite de drone, jeux de société, éveil musical…)

Bibliothèque : Prix des incorruptibles !

Prix de littérature «Jeunesse» décerné au niveau nationale par les écoliers.

Les enfants de la maternelles de l'école publique ainsi que ceux de l'école Saint Georges ont participé cette année au « prix des Incorruptibles » organisé par les bénévoles de la bibliothèque.

Ce prix de littérature jeunesse est décerné au niveau national par les écoliers de la maternelle à la 4ème.

Il a été conçu comme un jeu, un défi à relever.

L'objectif est de changer le regard des jeunes, de leur donner le goût du livre, afin qu'ils le perçoivent comme un véritable objet de plaisir et de découverte.

C'est également un apprentissage du principe du vote.

Les enfants avec l'aide de leur institutrice ont donc découvert les cinq albums sélectionnés.

Ils ont été amenés à se forger une opinion personnelle sur chacun des livres durant plusieurs semaines.

Au mois de mai, dans leur salle de classe, ils ont voté très sérieusement pour leur livre préféré, dans les conditions réelles d'un scrutin.

Leur carte d'électeur en mains, ils sont passés dans l'isoloir, avant de mettre leur bulletin dans l'urne et ont aidé au dépouillement.

À l'issue du scrutin, ils ont récupéré leur carte d'électeur, leur diplôme et un marque-page.

« Nous avons fait comme les grands ».

Les résultats nationaux ont été proclamés le 1er juin et c'est l'album «maman à l'école» qui a été plébiscité.

Le Souvenir

les jeunes honorent les anciens

Alexane,
Sasha,
Madec et
Mathéo

4 enfants de l'école publique de la classe de M^me^ Dupagny (CM2, CM1), en lisant un texte chacun leur tour, ont honoré la mémoire des anciens combattants.

Merci à eux.

Travaux à l'École du Bourg

Réalisation d'une rampe handicapée pour mise en accessibilité de l'école aux personnes à mobilité réduite.

Elle a été réalisée lors des vacances de Pâques 2017, par l'entreprise Denis Bourgès de l'Armor conformément à la législation en vigueur.

La main courante en aluminium a été façonnée et soudée sur place par Hervé MARJOU agent des services techniques municipaux.

Coût matériaux : **550 € HT**

Coût entreprise Bourgès : **16 790.85€ HT**

Pour compléter la rampe et assurer la sécurité d'accès à l'école dans le cadre du dispositif Vigipirate, l'accès sera accompagné d'une porte dont l'ouverture est commandée par les enseignants depuis leur classe grâce à un visiophone.

La porte :
Entreprise Motreff de Lannion : **2 081€ HT**

Le visiophone :
coût matériel **1 543.40 € HT**
Installation en régie Par Michael LAMARRE électricien des services techniques municipaux

Pour finaliser les aménagements, la classe attenante à l'accès sera agencée cet été par les services techniques, sur les conseils d'un ergothérapeute du centre de Trestel, pour permettre aux enfants handicapés d'avoir un espace sanitaire/change/lavabo spécifiquement adapté.

École Publique

La diminution de la nouvelle génération oblige à un regroupement des classes !

Depuis plusieurs années, nos effectifs inférieurs à 80 élèves répartis en 4 classes dont 2 à Pleubian et 2 à l'Armor, laissaient supposer qu'un jour ou l'autre, avec un nombre d'élèves en diminution, nous subirions une fermeture de classe.

Le couperet est tombé cette année !

Début janvier, Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale nous informait, en raison d'une prévision d'inscription à la rentrée d'environ 75 élèves, d'une fermeture de classe à l'Armor

.

Décision ô combien regrettable, mais hélas irrévocable, avec pour effet la question de savoir s'il fallait regrouper les 3 classes sur le même site, (Pleubian), ou garder en fonction les 2 écoles avec une seule classe d'environ 20-25 élèves sur l'Armor ?

La situation a été exposée en conseil d'école lors d'échanges avec le Collectif des amis de l'École de l'Armor et débattue en conseil municipal le 17 mars 2017.

Les opposants à cette fermeture s'inquiétaient et regrettaient la seule logique mathématique, sans prendre en compte le maintien de la qualité de l'enseignement dans nos zones rurales.

Réduire encore le nombre de classes entraîne l'augmentation du nombre de niveaux par classe et par enseignant.

Ces opposants précisaient qu'il ne fallait pas seulement prendre en compte l'enjeu financier, que des emplois étaient à préserver.

D'une manière générale c'est bien l'attractivité de ce secteur géographique et sa vitalité, notamment commerciale, qui sont aujourd'hui menacées par cette fermeture d'un équipement public essentiel pour la cohésion sociale.

C'est donc uniquement la vitalité du bourg de l'Armor qui pourrait ici être « tuée ».

Une pétition de 600 signatures pour le maintien a été déposée en mairie.

En contradiction avec cette dernière, les arguments suivants ont été présentés :

- regrouper les 3 classes sur un seul site apparaît comme la meilleure solution pour les raisons suivantes :
- constitution d'un ensemble cohérent dans un même espace,
- facilité et souplesse de fonctionnement,
- évolution modulable,
- relations enseignants-parents d'élèves, enfants facilités tout comme leurs échanges et le suivi scolaire,
- niveaux scolaires mieux adaptés,
- enfin, un seul site permettrait une meilleure gestion financière de l'ensemble:

Actuellement, la dépense annuelle de fonctionnement sur 2 zones, est évaluée à environ 55 000 € !

Somme qui pourrait être affectée à un projet scolaire associant parents-enseignants-municipalité.

Pour la cantine ne faut-il pas mieux regrouper les enfants au restaurant scolaire, avec les copains et les copines que les isoler à 8/10 dans une grande salle ?

Nous aurions une seule cantine, une seule garderie.

Il va de soi que dans le cadre de ce regroupement :

- le problème de sécurité devant l'école de l'Armor disparaîtrait,
- le transport le matin et le soir, à l'aide du minibus, ainsi que l'accueil des enfants de l'Armor pour Pleubian seraient organisés
- les locaux de Pleubian seraient réorganisés, aménagés au mieux à l'identique de ceux de l'Armor (dortoir séparé, salle de motricité, informatique)
- nos personnels, dans un délai de N+1, seraient conservés
- le lien social valorisé par des actions à venir.

Chacun ayant pu s'exprimer, la question suivante a été posée :

Acceptez-vous, en cas de suppression d'une classe décidée par l'Éducation nationale, le regroupement des 3 classes sur le même site de Pleubian avec pour effet « la mise en sommeil » de l'École de l'Armor ?

Vote à bulletin secret,
pour : 16, contre : 1,
abstentions : 2

Depuis cette décision prise, l'administration générale, les services techniques et les enseignants préparent la prochaine rentrée scolaire afin qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Le collectif des amis de l'école de l'Armor a souhaité établir un dialogue constructif orienté vers le maintien équilibré des services publics sur la commune.
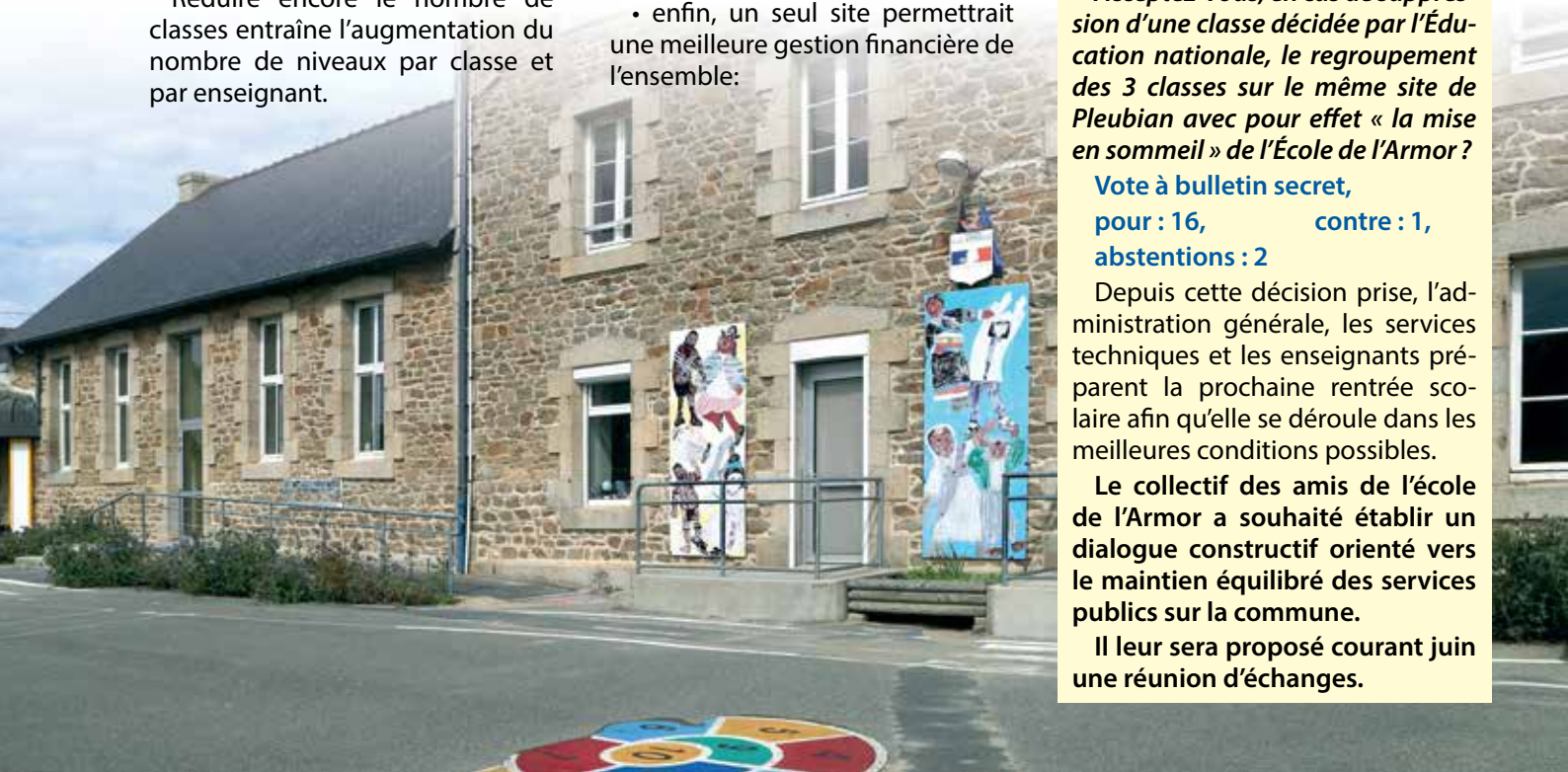
Il leur sera proposé courant juin une réunion d'échanges.